

22 juin 2022

**Conforama nous met en demeure !**



Devant le succès « énorme » de notre site syndical [www.fo-conforama.fr](http://www.fo-conforama.fr), la direction de Conforama nous a mis en demeure de restreindre la diffusion des comptes-rendus de CSEC et des CSE. Elle juge ces comptes-rendus porteurs d'informations confidentielles stratégiques ne devant pas être divulgués pour tout lecteur à l'extérieur de Conforama. Il apparaît évident que notre travail dérange à plus d'un titre, *a minima* la direction...

Notre site d'informations syndicales est en place depuis plusieurs années, sans qu'aucun des anciens dirigeants n'ait signalé le moindre problème ni fait la moindre observation négative, bien au contraire puisque la qualité de nos communiqués avait été saluée plusieurs fois par eux durant des réunions plénières de l'ancien CCE. Il faut croire que les temps changent et que les nouveaux dirigeants n'ont pas la même conception du dialogue social que leurs prédécesseurs...

Cependant, respectueux de la loi, nous avons donc dû protéger ces comptes-rendus par un système de mots de passe.

Nous communiquerons ces mots de passe à tout salarié le demandant, qu'il soit ou non adhérent à **FO** car pour nous, tout salarié a le droit à l'information. C'est d'autant plus important en ces périodes où nous craignons de plus en plus que la stratégie de Conforama ne conduise à de nouvelles et massives suppressions d'emploi et, plus généralement, à une véritable régression sociale, comme en témoignent les résultats désolants de la dernière NAO. Cette restriction ne concerne pas nos autres communications : flashes d'in**FO**rmations, tracts, comptes-rendus de négociation ou de suivi des accords d'entreprise.

Nous continuerons donc à vous informer car la liberté syndicale est un acquis qui ne se discute pas et pour le maintien duquel nous nous battons et nous battons sans faille. Quels que soient les dirigeants, quelle que soit leur politique « sociale », **FORCE OUVRIERE** n'a qu'un but : consacrer toute son énergie à la défense des salariés.

Pour obtenir le mot de passe (unique) vous permettant d'accéder aux comptes-rendus de CSEC/CSE, rien de plus simple : écrivez-nous à [dscfo@orange.fr](mailto:dscfo@orange.fr) en indiquant vos nom, prénom, établissement, code matricule, adresse mail personnelle.